



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20201207_12

Séance du 7 décembre 2020

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19

Date de la convocation :

30 novembre 2020

Date d'affichage

du compte rendu :

11 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le sept décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Gérard MUGNIOT, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE (procuration à Carmen VALLET), Lydie CHANEZ (procuration à Gérard MUGNIOT), Michaël FUMEY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ).

Mme Valérie VUILLERMOT a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Achat de masques en tissu

Remboursement de la communauté de communes

La Commune a participé au groupement d'achat de masques pour lutter contre la covid-19 via la communauté de communes et la Région. La Communauté de communes a centralisé et mutualisé ces achats et bénéficié, à ce titre du soutien financier de l'État. Elle a décidé également de prendre en charge la moitié du reste à charge pour les communes. Aussi, pour l'achat de 2 611 masques (1 511 via la CCCNJ et 1 100 via la Région), la Commune doit à la CCCNJ la somme de 1 404,17 €. Le conseil municipal donne son accord unanime, pour ce remboursement.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Florent SERRETTE